

LES METIERS DE LA PECHE PRATIQUES SUR
L'ETANG DE THAU ; PREMIERS ELEMENTS
D'INFORMATIONS

A.M. CEJPA

IFREMER - CEPRALMAR

Février 1985

Le présent rapport consiste en une description de la population de pêcheurs et conchyliculteurs de l'étang de Thau ainsi que de sa flottille et de ses activités. Jusqu'à présent, seules les activités conchyloles y ont été étudiées en raison de leur importance. En effet c'est dans l'étang de Thau que sont cultivés la quasi totalité des coquillages de Méditerranée (90 %), ce total représentant lui-même 12 à 15 % de la production conchylole française. Pourtant des activités de pêche assez diversifiées y sont également pratiquées et méritent d'être mieux définies qualitativement et quantitativement.

Cette étude, réalisée sous le contrôle du CEPRALMAR et de l'IFREMER, constitue une enquête cadre dont les éléments et conclusions s'intégreront ultérieurement dans l'étude sur la mise au point d'une stratégie d'échantillonnage des espèces pêchées sur l'étang de Thau. Cette prochaine étude sera réalisée par l'équipe "petits métiers" IFREMER du laboratoire de Sète (contrat CEE).

I - DEROULEMENT DE L'ETUDE

Afin de cerner la situation de la pêche dans l'étang de Thau, il faut dans un premier temps évaluer le nombre de bateaux et le nombre d'hommes intéressés par cette activité, puis décrire leurs caractéristiques.

Le fichier des Affaires Maritimes a permis de dresser une liste complète des patrons pêcheurs travaillant sur l'étang de Thau ainsi que des caractéristiques de leurs embarcations : nom, date de construction, jauge, puissance, longueur. Signalons que l'étang de Thau comporte quatre prud'homies : Sète, Mèze, Marseillan et Bouzigues. A chacune d'elles (sauf à Bouzigues) correspond un bureau des Affaires Maritimes dans lequel nous avons relevé nos informations.

II - DESCRIPTION DE L'ETANG DE THAU

L'étang de Thau (7 500 hectares de superficie) est le deuxième étang du littoral méditerranéen après l'étang de Berre (15 000 ha environ). Il atteint 19,5 km de longueur et 4,5 km dans sa plus grande largeur. Il se compose de trois parties :

- l'étang des Eaux Blanches qui communique avec la mer par les canaux de Sète, et dont la profondeur atteint 5 à 6 mètres,
- la Crique de l'Angle au Nord-Est, dont la profondeur est d'environ 1, à 3 mètres,
- le Grand Etang, dont la profondeur moyenne est de 5 à 6 mètres qui reçoit les eaux du Canal du Midi et communique avec le Golfe du Lion par le Grau de Pisos-Samo au Sud-Ouest. C'est dans la partie nord que se trouve les parcs d'élevage d'huîtres et de moules.

L'étang de Thau est soumis à des conditions atmosphériques typiquement méditerranéennes. On distingue trois catégories de vent :

- vents de secteur nord : le Mistral et la Tramontane : ce sont les vents dominants,
- vents du sud : le Marin,
- vents d'Est : le Grec.

Ces deux derniers sont moins violents et moins fréquents.

En ce qui concerne l'hydrologie, l'étang de Thau est alimenté en eau douce par les précipitations et quelques ruisseaux et en eau de mer (les échanges avec la mer sont surtout favorisés par les vents ; quand ceux-ci soufflent violemment l'écart entre les hauteurs minima et maxima des eaux peut atteindre 1 m environ dans l'étang).

Les moyennes annuelles des températures de l'eau varient entre 13.75°C et 15.04°C, celles des salinités entre 34 et 36°/oo.

En période estivale, on peut signaler des risques de malaïgues dans l'étang liés à une désoxygénation du milieu et pouvant provoquer des mortalités importantes dans la faune et la flore.

Outre les activités touristiques, les deux principales vocations de cet étang sont la pêche et les cultures marines.

Les cultures marines représentent une activité très importante au niveau de l'étang de Thau. La zone conchylicole de l'étang de Thau est formée de 2 800 tables réparties sur une surface d'environ 1 200 ha. D'après le laboratoire IFREMER de conchyliculture la production de l'étang de Thau atteindrait environ 20 000 tonnes :

- 1 000 tonnes d'Ostrea edulis,
- 11 000 tonnes de Crassostrea gigas,
- 8 000 tonnes de Mytilus edulis

En ce qui concerne la pêche, on ne dispose pas de données quantitatives.

III - CARACTERISTIQUES DE LA FLOTTILLE ET DES PECHEURS

Officiellement, au début de l'année 1984, 809 personnes sont recensées comme travaillant sur l'étang de Thau :

- 131 sont conchyliculteurs (uniquement) inscrits à la Mutuelle Sociale Agricole,
- 678 sont inscrits maritimes. Parmi ceux-ci :
 - . 188 sont exclusivement conchyliculteurs,
 - . 216 sont conchyliculteurs et pêcheurs,
 - . 274 sont pêcheurs uniquement.

Un inventaire des 678 inscrits maritimes (dans le présent rapport, le terme "inscrit maritime" ne concerne que les patrons pêcheurs ou conchyliculteurs propriétaires d'une embarcation et non les matelots) ainsi que des caractéristiques de leurs embarcations a été réalisé.

Parallèlement aux données officielles, nous pouvons citer les chiffres communiqués par le laboratoire conchylicole de l'IFREMER de Sète qui dénombre 890 conchyliculteurs sur l'étang de Thau :

312 en zone A
 162 en zone B
 116 en zone C
 + 300 adhérents à la coopérative des 5 Ports.

Ce chiffre toutefois est surévalué car un même conchyliculteur peut avoir des parts dans les différentes zones et de ce fait être compté plusieurs fois.

A - CARACTERISTIQUES DES PATRONS PECHEURS

=====

Voir tableaux n° 1, 2, 3, 4.

L'âge moyen des inscrits maritimes pêcheurs et conchyliculteurs est d'environ 40 ans.

B - CARACTERISTIQUES DES EMBARCATIONS

=====

Ces caractéristiques sont détaillées par prud'homme dans les tableaux 1, 2 et 3 et résumées pour l'ensemble de l'étang dans le tableau 4.

Ces caractéristiques sont étudiées pour quelques grandes catégories d'activités.

- La rubrique "étang" concerne les pêcheurs travaillant uniquement à l'étang.
- la rubrique "étang et mer" concerne les professionnels partageant leurs activités entre la mer et l'étang,
- la rubrique "conchyliculture" concerne les professionnels se consacrant exclusivement à l'élevage des coquillages,
- la rubrique "graine de moule en mer" concerne les pêcheurs récoltant la graine de moule en mer,
- la rubrique "divers" concerne 28 inscrits maritimes au total dont six n'exercent aucune activité lagunaire ou maritime, douze travaillant dans d'autres étangs que celui de Thau (Vic ou Ingril), dix restent inconnus.

Les embarcations rencontrées à l'étang se caractérisent par une moyenne d'âge relativement faible, environ dix ans. Ce sont de petites embarcations jaugeant en moyenne deux tonneaux, peu puissantes (36 cv en moyenne).

Ces bateaux sont en majorité non pontés : nacelles, sapinous et pinasses représentent 78 % de la totalité. L'absence de pont s'avère nécessaire surtout pour la pêche des coquillages. En effet pour tenir le manche d'une clovissière ou pêcher à la vue, les pêcheurs ne doivent pas être trop surélevés par rapport au niveau de l'eau.

Le bilan des activités des pêcheurs explique ce fort pourcentage. En effet, 71 % des pêcheurs pratiquent la pêche des coquillages exclusivement (18 %) ou parallèlement à d'autres activités alors que seulement 31 % pêchent le poisson.

Les bateaux de type barque, canot, vedette généralement pontés représentent environ 12 % des embarcations. Ceux-ci sont plutôt utilisés pour les activités de pêche au filet et sont adaptés au travail en mer. 11 % des pêcheurs pratiquent la pêche en mer parallèlement à celle en étang (2 % utilisent la senne de plage).

Les bacs et barges adaptés au transport de grandes quantités de coquillages et du matériel nécessaire à leur élevage (cadres, pochons, etc) représentent 10 % des embarcations et appartiennent à des conchyliculteurs.

Remarque : parmi les pêcheurs inscrits à l'étang, on en rencontre également certains vivant de la récolte des coquillages en plongée exclusivement ou parallèlement à d'autres activités de pêche : 19 % plongent pour récolter la graine de moule fixée sur les rochers en mer, 13 % à la recherche d'huîtres et de palourdes dans l'étang.

Puissance des bateaux : d'après le tableau n° 5 classant les embarcations par tranche de puissance de 10 cv, on constate que la diversité est faible. En effet la majorité des moteurs (71 %) ont une puissance comprise entre 10 et 40 cv. Seulement 2 % développent une puissance supérieure à 100 cv, 12 % inférieure à 10 cv. 1 % des bateaux ne possède pas de moteur.

IV - ACTIVITES PRATIQUEES SUR L'ETANG DE THAU

A - LES ACTIVITES

=====

Dans l'étang, ce sont uniquement des techniques de pêche aux petits métiers qui sont pratiquées. Cette pêche relève de la "petite pêche" à caractère artisanal. Des pêcheurs isolés ou des groupes familiaux exploitent les pêcheries au moyen d'embarcations de taille réduite et d'engins généralement "dormants" de type traditionnel. La diversité des activités et des circuits de commercialisation, la dispersion des pêcheurs rendent ce type d'activité difficile à cerner.

Parmi les inscrits se dégagent trois grandes catégories :

- 27,7 % sont exclusivement conchyliculteurs ou encore 6,9 % de l'ensemble des inscrits à Sète, 15,8 % de l'ensemble des inscrits à Marseillan et 42,3 % de l'ensemble des inscrits à Mèze,
- 31,9 % sont à la fois conchyliculteurs et pêcheurs,
- 40,4 % sont pêcheurs uniquement.

Le tableau n° 6 représente en nombre et en pourcentage la quantité de pêcheurs pratiquant chaque type d'activité sur l'étang de Thau. Le calcul des pourcentages s'effectue uniquement par rapport au nombre de pêcheurs (soit 490 sur l'ensemble des trois ports) et non des conchyliculteurs exclusifs.

Les activités décrites dans le tableau sont les suivantes :

- pêche des coquillages :
 - . les huîtres au moyen d'une drague,
 - . les palourdes et clovisses au moyen d'une clovissière,
- conchyliculture + activités de pêche : cette rubrique regroupe tous les pêcheurs de l'étang possédant des parcs,
- pêche de poissons : au moyen de filets fixes calés dans l'étang,
- récolte de graine de moule en mer : c'est une activité maritime mais elle figure dans ce tableau car elle est pratiquée par des professionnels inscrits à l'étang,
- récolte de coquillages en plongée dans l'étang (activité illégale),
- pêche en mer parallèlement à celle en étang,
- les trois dernières rubriques présentées dans le tableau concernent les inscrits exerçant une autre activité que la pêche ou les inscrits dont l'activité est inconnue ou enfin ceux qui travaillent dans un autre étang que celui de Thau (Vic ou Ingril).

B - DIVERSITE DES ACTIVITES PRACTIQUEES PAR LES PECHEURS

=====

Le tableau n° 7 décrit les différentes associations d'activités exercées par les professionnels au sein de chacune des trois prud'homies : Sète, Mèze et Marseillan.

Définition des différentes rubriques rencontrées dans le tableau n° 7 :

- "pêche" = pêche aux filets fixes et palangres,
- "coquillages" = pêche des coquillages,
- "graine" = récolte de la graine de moule en mer,

- "parc" = élevage de coquillages au sein d'un parc,
- "plongée" = récolte de coquillages en plongée dans l'étang,
- "mer" = pêche en mer.

Les activités ont été étudiées pour 462 pêcheurs soit 490 moins les 28 dont les activités sont inconnues.

Le tableau n° 8 résume la diversité des métiers pratiqués sur l'étang. La majorité des pêcheurs (56 %) exercent deux activités. Pour la plupart, parallèlement à la pêche des coquillages (huîtres ou palourdes), ils pratiquent la pêche aux filets dans l'étang ou possèdent des parcs.

23 % pratiquent une seule activité, celle-ci étant le plus souvent la pêche des coquillages,

19 % exercent trois activités : la combinaison "pêche-coquillage-parc" étant la plus courante.

Seulement 2 % exercent plus de trois activités.

Ainsi, dans les trois ports, on constate que l'activité principale reste la pêche des coquillages combinée ou non à d'autres activités. Ceci peut s'expliquer en partie par le faible investissement qu'elle nécessite et les faibles rendements en poissons comparativement.

D'autre part, il semble que pour vivre correctement un pêcheur doit pratiquer deux activités différentes.

CONCLUSION

Le bilan des activités montre que la pêche ou l'élevage des coquillages constitue l'activité principale sur l'étang de Thau. Sur les 809 personnes recensées, 66 % possèdent des parcs, 43 % pratiquent la pêche des coquillages, environ 10 % récoltent les coquillages en plongée alors que seulement 18 % pratiquent la pêche de poissons.

V - ETUDE DES METIERS PRATIQUES PAR LES INSCRITS MARITIMES SUR L'ETANG DE THAU EN FONCTION DE LEUR AGE

Le tableau n° 9 décrit les combinaisons des différents métiers pratiqués par les pêcheurs sur l'étang de Thau en fonction de leur âge et par tranche de cinq ans.

On constate que lorsqu'un seul métier est pratiqué, c'est en majorité la pêche des coquillages quelle que soit la tranche d'âge considérée. Lorsque deux métiers sont pratiqués les combinaisons les plus importantes représentées varient avec la tranche d'âge.

- coquillage - parc pour les tranches : 21-25 ans
41-45 ans
46-50 ans
51-55 ans
- coquillage - graine pour la tranche 26-30 ans
- pêche - coquillage pour la tranche 31-35 ans
- pêche - coquillage et coquillage-parc pour la tranche 36-40 ans
- coquillage - mer pour la tranche des retraités.

Lorsque trois métiers sont pratiqués, les combinaisons représentées en majorité varient également avec la tranche d'âge.

- coquillage - plongée - graine pour la tranche 21-25 ans
- pêche - coquillage - plongée " 26-30 ans
- parc - plongée - graine " 31-35 ans
- pêche - coquillage - parc pour toutes les autres tranches.

La pêche des coquillages reste l'activité la plus représentée puisqu'on la retrouve quelle que soit la combinaison considérée.

Le tableau n° 10 résume pour chaque tranche d'âge le nombre et le pourcentage de professionnels pratiquant soit la conchyliculture uniquement soit 1, 2, 3, 4 ou 5 métiers avec au moins une activité de pêche (les pourcentages sont calculés par rapport au nombre total de professionnels dans chaque tranche d'âge).

A partir de ce tableau, nous avons tracé les cinq histogrammes (fig. n° 1). Il apparaît que le pourcentage de professionnels pratiquant une seule activité tout au long de l'année est plus important dans les classes jeunes, en particulier la classe : 20-25 ans alors que le pourcentage de représentation des professionnels pratiquant plus d'une activité est supérieur dans les classes d'âge moyennes (30-35 ans pour les professionnels exerçant deux activités, 40-45 ans pour ceux en exerçant trois).

Ceci pourrait s'expliquer par le fait que ce sont les classes d'âge moyennes (30-45 ans) qui bénéficient d'une part d'une plus grande expérience, d'autre part de moyens financiers plus importants par rapport aux classes d'âge plus jeunes. Après 45-50 ans les professionnels réduiraient leurs activités.

En ce qui concerne les conchyliculteurs exclusifs, le pourcentage de représentation des professionnels dans chaque tranche d'âge augmente en même temps que l'âge.

Ceci pourrait s'expliquer en partie par le fait que les professionnels plus âgés ont pu investir suffisamment au cours de leur vie pour agrandir leurs parcs et faire de la conchyliculture leur unique profession. D'autre part, le degré d'activité des professionnels décroît après 45 ans (les besoins financiers familiaux diminuent, les capacités physiques également), ceux-ci ne conservent plus que leurs activités d'élevage moins fatigantes. Les jeunes, par contre, travaillent plutôt sur l'exploitation de leurs parents en attendant d'avoir réalisé quelques économies.

Analyse de l'influence de l'âge des professionnels sur chacun des différents métiers pratiqués

Le tableau n°11 résume le nombre et le pourcentage de pêcheurs pratiquant chaque catégorie de métier dans les différentes tranches d'âge (les pourcentages sont calculés par rapport au nombre total de professionnels dans chaque tranche d'âge).

Ce tableau a permis de tracer les histogrammes de la figure n° 2.

L'activité pêche des coquillages reste la plus importante quelle que soit les classes d'âge.

En ce qui concerne les autres activités, le pourcentage de professionnels varie en fonction des différentes classes d'âge :

- "pêche", "parc" : le pourcentage de professionnels pratiquant ces activités augmente dans les classes d'âge supérieures,
- "plongée", "graine" : le pourcentage de professionnels plongeant diminue dans les classes d'âge supérieures,

- "mer" : le pourcentage de professionnels exerçant la pêche en mer une partie de l'année reste très faible (inférieur à 7 %), sauf chez les retraités (environ 18 %).

En fait, on constate que les activités nécessitant un investissement en matériel (filets pour la pêche ou parc et matière vivante pour l'élevage) caractérisent plutôt les classes d'âge supérieures. Les jeunes démarrent dans le métier en exerçant des activités moins coûteuses.

VI - LES DIFFERENTS POINTS DE DEBARQUEMENT SUR L'ETANG DE THAU

1) Pour les coquillages : huîtres, palourdes, clovisses, escargots...

Les points de débarquement sont les suivants.

A Sète : - Ile de Thau

- Pont Levis
- Mas de déroquage du Barrou
- Pointe Courte
- Plagette
- Canaux de Sète

A Mèze : Bouzigues, Marseillan, dans le port et directement au mas pour les propriétaires de parcs.

2) Pour les poissons : les points de débarquement varient suivant l'habitat du pêcheur. Une fois débarqué le poisson est apporté chez un mareyeur local ou chez certains mareyeurs de Sète (AZAIS en particulier).

3) Pour les anguilles : elles sont récoltées trois fois par semaine par les camions de la Société GEAL et du mareyeur COUTELLIER qui viennent directement aux points de débarquement des pêcheurs.

VII - DESCRIPTION ET COUT DES ENGINES DE PECHE

Le coût des engins utilisés et leur durée de vie permettent d'estimer d'une part le capital d'exploitation de chaque pêcheur en fonction des activités qu'il pratique et également les investissements nécessaires.

1) La palourdière (voir schéma n° 1)

Une palourdière coûte environ 300 F. La partie principale est en fer, le manche en bois. Le filet coûte de 100 à 120 F et se remplace chaque année. Cet engin permet la capture des clovisses et palourdes toute l'année.

2) La drague

Une drague coûte environ 400 F. Le filet changé annuellement coûte 200 F environ. Parmi les captures (oursins, huîtres, déchets divers) seules sont conservées les huîtres plates d'une taille supérieure à 4 cm. Cette activité autorisée de septembre à mars se pratique le matin de 7h à 12h environ.

3) Les palangres (voir schéma n° 2)

Un palangre comprend un corps de ligne (maîtresse ou mère) en fil de nylon de 120 m de long supportant à intervalles réguliers une vingtaine de bas de ligne ou avançons en fil de crin de 1,50 m de long environ, chacun étant muni d'un hameçon (n° 10 ou 11 de Mustad).

Le coût d'un palangre est de 30 F environ. Un pêcheur en mouille 30 à 40 à chaque sortie. Régulièrement des avançons sont coupés et doivent être remplacés. Les clavières capturées dans les capetchades constituent les appâts.

Un pêcheur possède généralement un double jeu de palangres (soit 60 à 80) ce qui correspond à un investissement d'environ 1 800 à 2 400 F.

Les poissons capturés sont principalement anguilles et lous.

4) La pêche à la vue

Elle se pratique au moyen d'une fourchette coûtant environ 70 F et permet la capture des oursins, des palourdes et des huîtres plates.

5) Le croc

C'est l'engin le moins onéreux puisqu'il ne nécessite qu'une canne en bambou, une pierre, treize brasses de corde, deux brasses de fil de crin et un hameçon. Lors d'une sortie, un pêcheur mouille environ 45 cannes. Les poissons capturés sont principalement lous et anguilles.

6) Les filets fixes à poche (voir schéma n° 3 et 4)

A - LES CAPETCHADES

=====

Les capetchades sont des engins fixes constitués de deux parties :

- une paradière : c'est un filet maillant droit en nylon de maille de 14 ou 16 mm de côté, mesurant une quarantaine de mètres de long et 100 à 120 mailles de hauteur suivant la profondeur de la zone de pêche,

- un tour : c'est également un filet maillant droit qui fait suite à la paradière. Il a la forme d'un triangle dont chaque extrémité est prolongée par un verveux : piège cylindrique de 5 à 6 mètres de long. Le côté de maille mesure 16 mm au début du tour, 14 mm au milieu et 6-7 et 8 mm dans le verveux. Le tour mesure 20 à 22 mètres de long.

Cet engin est mouillé généralement à proximité des berges : la paradière, rectiligne, placée perpendiculairement au rivage et le tour vers le large. La paradière constitue un obstacle pour le poisson qui nage jusque dans le tour où il se trouve emprisonné dans l'un des verveux. La capetchade occupe toute la tranche d'eau.

Une capetchade coûte environ 3 000 F. L'amortissement reste très variable (les filets en particulier les verveux sont changés tous les deux ans, seulement tous les cinq ans si ils sont peu utilisés). Pour obtenir des rendements intéressants, un pêcheur doit posséder une dizaine de capetchades. Son capital d'exploitation est donc d'environ 30 000 F.

Ce sont essentiellement des anguilles qui sont capturées dans les capetchades, également quelques joëls, clavières, crabes verts, crevettes, gobies, soles, dorades, etc.. Cette pêche se pratique généralement du mois de mars au mois de novembre.

B - LES TRIANGLES

=====

Ce sont des systèmes de filets à poches plus complexes : la capetchade constituant l'unité de base. Le principe reste toujours le même :

- une paradière plus longue (110 à 120 mètres) de hauteur variable en fonction du fond, de côté de maille 18 mm,

- une enceinte de capture constituée d'une aile et de deux tours. Le tour mesure environ 35 mètres de longueur. Le côté de maille du verveux mesure 8-10 et 12 mm. L'aile est une paradière de 70 mètres de long environ comportant une poche de capture centrale.

Les triangles sont mouillés à "poste fixe". Les zones d'utilisation de ces engins ont été géographiquement définies avec précision par les prud'hommes. Ces zones sont réparties chaque année entre les pêcheurs intéressés de la prud'homie concernée par tirage au sort. Le tirage d'un poste fixe coûte 200 F. Un pêcheur dispose généralement de 1 à 5 postes. Un triangle coûte actuellement 15 00 F environ. Le capital d'exploitation varie donc entre 15 000 et 75 000 F. L'amortissement reste le même que pour les capetchades.

C) LES MANIERES

=====

Ce sont en fait des filets identiques aux capetchades. Le côté de maille de la paradière mesure 18 mm, celui de la poche est de 8-10-12 mm.

Généralement, les manières se mouillent à la suite des triangles. Elles occupent toute la hauteur de la tranche d'eau et permettent la capture des anguilles essentiellement et également quelques dorades, loups, muges, etc..

Ces engins sont utilisés à poste fixe.

D) LES BRANDINES

=====

Ce sont des capetchades plus grandes. La paradière de côté de maille 16 mm mesure environ 60 mètres de long et 160 mailles de hauteur. Le tour de maille de côté 8-9 et 10 mm mesure environ 25 mètres de long.

Les brandines sont mouillées dans des endroits profonds de l'étang : 8 à 10 m. Ces filets fortement plombés n'occupent que la partie inférieure de la tranche d'eau. Ils sont utilisés toute l'année, souvent mouillés entre les tables conchyliques, et permettent la capture des anguilles essentiellement et également des clavières, dorades, etc..

Ces filets sont utilisés à poste fixe ou hors poste. A poste fixe, les brandines ne comportent que trois poches et sont mouillées derrière le triangle à une quarantaine de mètres environ de la poche centrale. Hors poste, elles comportent parfois six verveux.

Remarque : tous les filets fixes à poches sont visités régulièrement tous les deux ou trois jours ; seules les poches sont remontées à bord de l'embarcation afin d'en extraire les captures. De temps en temps, les filets sont entièrement retirés de l'eau et mis à sécher afin de les nettoyer et le cas échéant de les ramender.

7) Les filets maillants droits

Ils sont essentiellement en nylon monofilament. Le côté de la maille est de 40 mm généralement. Une pièce de filet mesure 2 000 mailles de longueur et 3 à 6 m parfois jusqu'à 10 m de hauteur (suivant la profondeur de la zone de pêche).

Une pièce coûte environ 800 F. Un pêcheur en mouille une vingtaine généralement. Son capital d'exploitation est donc d'environ 16 000 F. Les filets doivent être renouvelés tous les deux ans environ.

Les poissons capturés sont essentiellement : dorades, loups, sars, muges, saupes, etc.. Cette pêche se pratique surtout du mois de juin jusqu'au mois de décembre.

8) Les trémails

Ils sont en nylon monofilament ou multifilament. Le côté de la maille mesure 35 à 40 mm généralement. Une pièce de filet mesure 1 000 mailles de longueur et 1 à 1,25 m de hauteur.

Une pièce coûte environ 300 F. Un pêcheur en mouille généralement une quarantaine.

Les poissons capturés sont essentiellement des soles. Cette pêche se pratique surtout du mois de juin au mois de novembre.

Remarque : dans l'étang de Thau, d'après M. HYRAILLES, vendeur de filets sur Sète, ce sont surtout les filets maillants droits qui sont utilisés, les trémails le sont de moins en moins.

Type d'activité	Etang	Etang et Mer	Conchyliculture	Graine de moule en mer	Divers	Total
Nombre de bateaux	140	32	14	1	17	204
Pourcentage par rapport au nombre total	68,6	15,7	6,9		8,3	
Age moyen des patrons pêcheurs						39,29 ± 10,62
Age moyen des bateaux	12,98 ± 14,10	15,42 ± 12,5	9,21 ± 10,18	9,00		12,91 ± 13,58
Jauge brute moyenne en tonnes	1,87 ± 0,99	2,48 ± 1,06	2,27 ± 0,97	1,99		1,99 ± 1,03
Puissance moyenne en chevaux	34,94 ± 27,23	29,81 ± 23,47	43,36 ± 17,70	40		34,85 ± 25,56
Type de bateaux en nombre (n) et en pourcentage (%)	n %	n %	n %	n %		n %
nacelle	69 49,3	5 16,1	5 35,7			87 42,6
sapinou	37 26,4	2 6,4	4 28,6	1 100		49 24
pinasse	21 15	2 6,4				25 12,2
barque	8 5,7	19 61,3	2 14,3			29 14,2
bac	1 0,8		2 14,3			3 1,4
barge	1 0,8	1 3,2		1 7,1		4 2
canot	1 0,8	1 3,2				4 2
vedette	3 2	2 6,4				4 2
						3 1,4

Tabl. n° 1 - Caractéristiques des inscrits maritimes et de leurs embarcations dans la prairie de Sète.

Type d'activité	Etang		Etang et Mer		Conchyliculture		Graine de moule en mer		Divers	Total	
Nombre de bateaux	175		11		158		21		8	373	
Pourcentage par rapport au nombre total	47,9		2,9		42,3		5,6		2,1	40,77 ± 10,04	
Age moyen des patrons pêcheurs	10,36 ± 8,51		8,70 ± 7,32		7,75 ± 4,78		9,10 ± 4,85			9,4 ± 7,36	
Age moyen des bateaux	1,79 ± 0,81		1,90 ± 0,83		2,52 ± 1,41		1,77 ± 0,23			2,10 ± 1,15	
Jauge brute moyenne en tonnes	30,36 ± 17,68		36,20 ± 18,62		48,92 ± 33,63		35,62 ± 21,44			38,43 ± 27,28	
Puissance moyenne en chevaux											
Type de bateaux en nombre et en pourcentage	n	%	n	%	n	%	n	%		n	%
nacelle	104	59,4	6	54,5	48	30,4	12	57,1		172	46,1
saphinou	37	21,1	4	36,4	45	28,5	6	28,6		96	25,7
pinasse	15	8,50			18	11,4	2	9,5		35	9,4
barque	13	7,5	1	9,1	2	1,3	1	4,8		19	5,1
bac	1	0,6			24	15,1				25	6,7
barge	1	0,6			19	12				24	6,4
canot	5	2,9			2	1,3				2	0,5

Tabl. n° 2 - Caractéristiques des inscrits maritimes et de leurs embarcations dans la prouille de Méze.

Type d'activité	Etang		Etang et Mer		Conchyliculture		Graine de moule en mer		Divers	Total	
Nombre de bateaux	58		15		16		9		3	101	
Pourcentage par rapport au nombre total	57,4		14,8		15,8		8,9		3		
Age moyen des patrons pêcheurs	10,10 ± 9,78		18 ± 17,64		9,44 ± 5,44		10,22 ± 2,99			40,25 ± 9,86	
Age moyen des bateaux	1,85 ± 0,54		1,84 ± 0,59		2,65 ± 1,20		2,06 ± 0,73			2,01 ± 0,75	
Jauge brute moyenne en tonneaux	28,25 ± 20,57		20,57 ± 17,27		41 ± 23,79		36,78 ± 30,78			31,60 ± 24,51	
Puissance moyenne en chevaux											
Type de bateaux en nombre et en pourcentage	n	%	n	%	n	%	n	%		n	%
nacelle	18	31	6	40	1	6,2	1	11,1		27	26,7
sapinou	13	22,4	2	13,3	3	18,8	3	33,3		23	22,8
pinasse	9	15,5	1	6,7	3	18,8	3	33,3		16	15,8
barque	4	6,9	2	13,3						6	5,9
bac					4	25				4	4
barge	2	3,5			1	6,2				3	3
canot	9	15,5			3	18,8				18	17,8
vedette	3	5,2	4	26,7	1	6,2	2	22,2		4	4

Tabl. n° 3 - Caractéristiques des inscrits maritimes et de leurs embarcations dans la prou'homme de Marseillan.

Type d'activité	Etang		Etang et Mer		Conchyliculture		Graine de moule en mer		Divers	Total	
Nombre de bateaux	373		58		188		31		28	678	
Pourcentage par rapport au nombre total	55		816		27,7		4,6		4,2		
Age moyen des patrons pêcheurs											
Age moyen des bateaux	11,3 ± 10,81		14,81 ± 12,85		8 ± 5,24		9,42 ± 4,29			40,25 ± 10,19	
Jauge brute moyenne en tonneaux	1,83 ± 0,84		2,20 ± 0,89		2,51 ± 1,36		1,86 ± 0,38			2,05 ± 1,05	
Puissance moyenne en chevaux	31,75 ± 21,71		28,63 ± 20,95		47,83 ± 31,61		36,10 ± 24,24			36,23 ± 26,35	
Type de bateaux en nombre et en pourcentage	n	%	n	%	n	%	n	%		n	%
nacelle	191	51,2	17	29,3	54	28,7	13	41,9		286	42,2
sapinou	87	23,3	8	13,8	52	27,6	10	32,2		168	24,8
pinasse	45	12,1	3	5,2	21	11,2	5	16,1		76	11,2
barque	25	6,7	22	37,9	4	2,1	1	3,2		54	8
bac	2	0,5	0		30	16				32	4,7
barge	8	2,1	1	1,7	21	11,2				31	4,6
canot	12	3,2	5	8,6	5	2,7	2	6,4		24	3,5
vedette	3	0,9	2	3,4	1	0,5				7	1

Tabl. n° 4 - Caractéristiques des inscrits maritimes et de leurs embarcations dans l'ensemble des trois prud'homies de l'étang.

Tranche de puissance en chevaux	Mèze		Sète		Marseillan		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
pas de moteur	3	0,8	2	1	2	2,2	8	1,2
de 1 à 10	35	9,4	35	17,2	14	15,5	83	12,3
de 11 à 20	61	16,4	50	24,6	26	28,9	136	20,2
de 21 à 30	95	25,6	27	13,3	28	31,1	150	22,2
de 31 à 40	84	22,6	37	18,2	8	8,9	129	19,1
de 41 à 50	21	5,7	14	6,9	9	10	44	6,5
de 51 à 60	16	4,3	19	9,4	6	6,7	41	6,1
de 61 à 70	16	4,3	8	3,9	2	2,2	26	3,9
de 71 à 80	7	1,9	2	1	1	1,1	10	1,5
de 81 à 90	24	6,5	9	4,4	2	2,2	35	5,2
de 91 à 100	1	0,3	1	0,5	0		2	0,2
plus de 100	8	2,1	3	1,5	2	2,2	13	1,9

Tabl. n° 5 - Classification de la puissance des embarcations des inscrits maritimes par tranche de puissance de 10 chevaux.

n = nombre d'embarcations

% = pourcentage par rapport au nombre d'embarcations du lieu considéré.

Métiers	Mèze		Marseillan		Sète		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Pêche	2	1	1	1,2	5	2,9	8	1,7
Coquillage	52	25,1	4	4,9	29	16,8	85	18,4
Graine	9	4,3			1	0,6	10	2,2
Plongée	1	0,5			2	1,2	3	0,6
Pêche coquillage	24	11,6	2	2,4	31	17,9	57	12,3
Pêche - parc	5	2,4	2	2,4	17	9,8	24	5,2
Pêche - plongée					3	1,7	3	0,6
Pêche - mer	1	0,5					1	0,2
Coquillage - Parc	51	24,6	14	17,1	7	4	72	15,6
Coquillage - Plongée	1	0,5					1	0,2
Coquillage - Graine	16	7,7	2	2,4	1	0,6	19	4,1
Coquillage - Mer	5	2,4	6	7,3	22	12,7	33	7,1
Parc Plongée	0		10	12,2	2	1,2	12	2,5
Parc Graine	12	5,8	9	10,9			21	4,5
Parc-Mer	1	0,5	1	1,2			2	0,4
Plongée - Graine	9	4,3	4	4,9			13	2,8
Pêche-Coquillage-Parc	6	2,9	6	7,3	23	13,3	35	7,6
Pêche-Coquillage-Plongée					3	1,7	3	0,6
Pêche-Coquillage-Graine	1	0,5					1	0,2
Pêche-Coquillage-Mer	2	1			2	1,2	4	0,8
Pêche-Parc-Plongée			1	1,2			1	0,2
Pêche-Parc-Mer	1	0,5			2	1,2	3	0,6
Coquillage-Parc-Plongée			1	1,2			1	0,2
Coquillage-Parc-Graine	5	2,4	4	4,9	1	0,6	10	2,2
Coquillage-Parc-Mer			2	2,4			2	0,4
Coquillage-Plongée-Graine	1	0,5			14	8,1	15	3,2
Coquillage-Plongée-Mer					1	0,6	1	0,2
Coquillage-Graine-Mer			1	1,2			1	0,2
Parc-Plongée-Graine	1	0,5	6	7,3	3	1,7	10	2,2
Plongée-Graine-Mer					1	0,6	1	0,2
Pêche-Coquillage-Parc-Graine					1	0,6	1	0,2
Pêche-Coquillage-Parc-Mer			1	1,2	1	0,6	2	0,4
Pêche-Coquillage-Graine-Mer			1	1,2			1	0,2
Pêche-Parc-Graine-Mer			1	1,2			1	0,2
Coquillage-Parc-Graine-Mer	1	0,5	1	1,2			2	0,4
Pêche-Coquillage-Parc-Graine-Mer			2	2,4	1	0,6	3	0,6
Total	207		82		173		462	

Tabl. n° 7 - Bilan des activités de l'ensemble des pêcheurs de l'étang de Thau.

n = nombre de pêcheurs

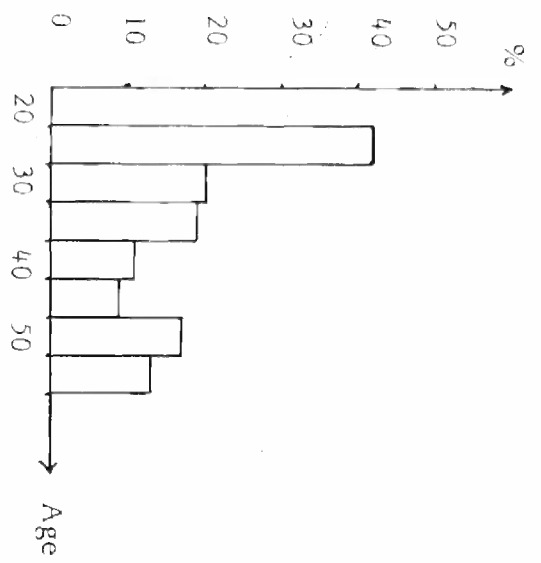
% = pourcentage de pêcheurs par rapport au nombre total présents dans le lieu considéré.

Nombre d'activités		1	2	3	4	5
Méze	Nb pêcheurs Pourcentage	64 30,9	125 60,4	17 8,2	1 0,5	
	Activités principales	Coquillage (25,1 %)	Coquillage parc (24,6 %)	Pêche-Coquillage- parc (2,9 %)		
Marseillan	Nb pêcheurs Pourcentage	5 6,1	50 61	21 25,6	4 4,9	2 2,4
	Activités principales	Coquillage (4,9 %)	Coquillage parc (17,1 %)	Pêche-Coquillage- parc (7,3 %) Parc-plongée- graine (7,3 %)		
Sète	Nb pêcheurs Pourcentage	37 21,4 %	83 47,9	50 28,9	2 1,2	1 0,6
	Activités principales	Coquillage (7,8 %)	Pêche-coquillage (17,9 %)	Pêche-coquillage- parc (13,3 %)		
Etang de Thau	Nb pêcheurs Pourcentage	106 22,9	258 55,9	88 19	7 1,5	3 0,7
	Activités principales	Coquillage (18,4 %)	Coquillage-parc (15,6 %)	Pêche-coquillage- parc (7,6 %)		

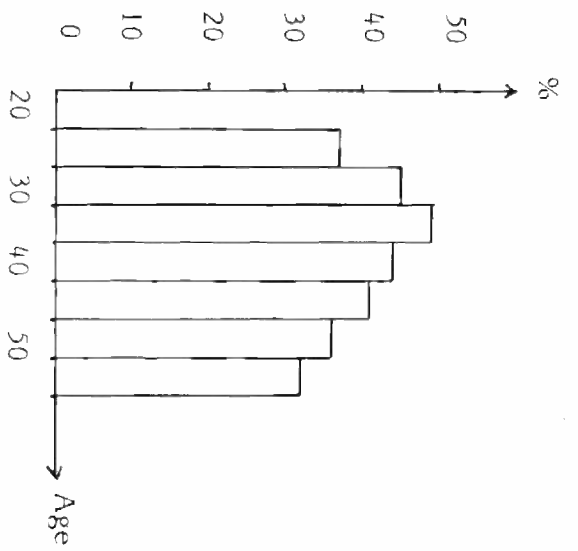
Tabl. n° 8 - Diversité des métiers pratiqués par les pêcheurs de l'étang de Thau.

Tranche d'âge	Nb métiers pratiqués		1		2		3		4		5		Conchylicult.		Total		
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
moins de 20 ans	0		2		0										2	0,3	
21-25 ans	18	41,9	16	37,2	6	14								3	7	43	6,8
26-30 ans	14	20,3	31	45	6	8,7								18	26,1	69	11
31-35 ans	20	18,7	52	48,6	5	4,7	1	4,7	1	1	1	1		28	26,1	107	17
36-40 ans	11	11,3	43	44,3	12	12,4	3	3,1						28	28,9	97	15,4
41-45 ans	10	8,8	47	41,2	22	22	19,3	3,1	2	2	1,8			33	28,9	114	18,1
46-50 ans	17	17	36	36	14	14	1	1	1	1	1			31	31	100	15,9
51-55 ans	10	13,1	24	31,6	8	10,5								34	44,7	76	12,1
55 ans et plus	6	27,3	11	50										5	22,7	22	3,5

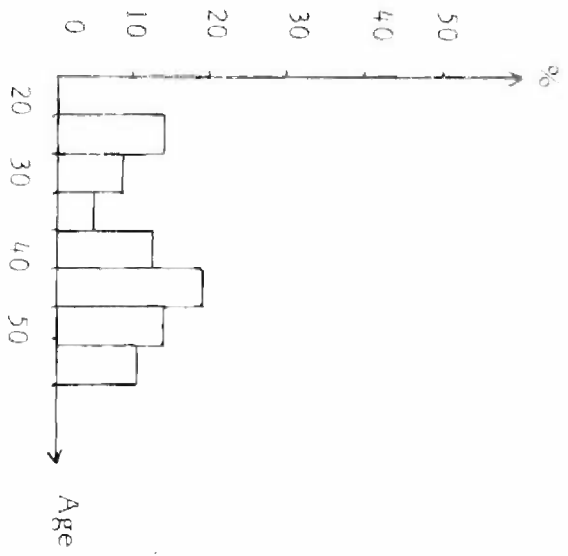
Tabl. n° 10 - Diversité des métiers pratiqués par les inscrits maritimes de l'étang de Thau en fonction de leur âge.
n = nombre d'inscrits
% = pourcentage par rapport au nombre total d'inscrits maritimes sur l'étang de Thau.



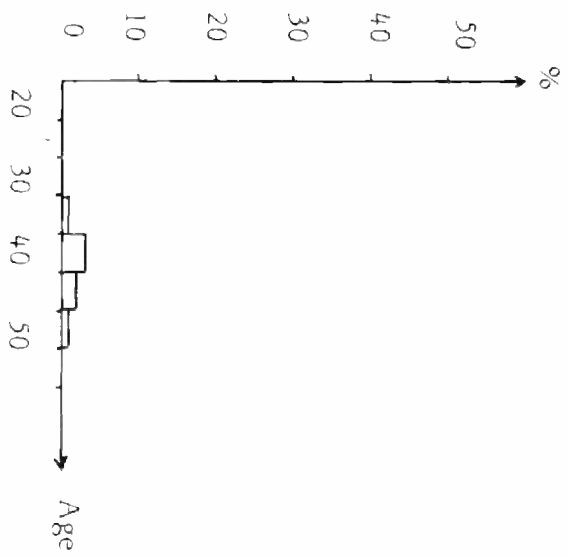
x = 1



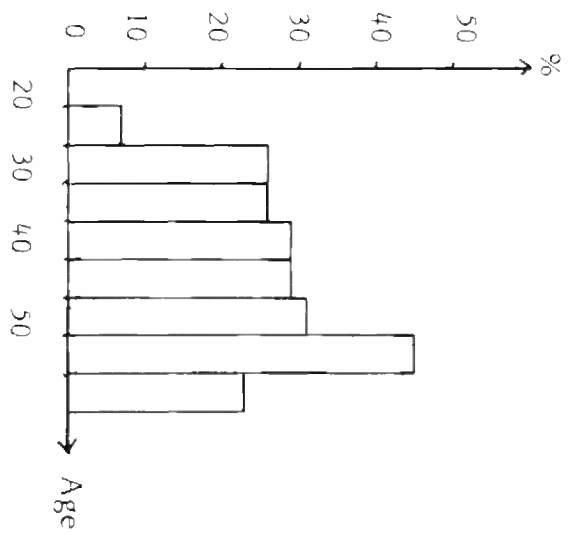
x = 2



x = 3



x = 4



x = 1 (conchyliculture uniquement)

Fig. n° 1 - Pourcentage de professionnels pratiquant x métiers dans chaque tranche d'âge de 5 ans.

Classes d'âge	21-25	26-30	31-35	36-40	41-45	46-50	51-55	+ de 55 ans
Pêche	n 4	n 9	n 20	n 24	n 32	n 28	n 19	n 6
	% 5,8	% 9,8	% 13,7	% 16,5	% 19,3	% 19,8	% 23,2	% 21,4
Coquillages	n 35	n 39	n 51	n 47	n 60	n 58	n 30	n 13
	% 50,7	% 42,4	% 34,9	% 32,4	% 36,1	% 41,1	% 36,6	% 46,4
Parc	n 8	n 10	n 27	n 36	n 40	n 39	n 25	n 4
	% 11,6	% 10,9	% 18,5	% 24,8	% 24,1	% 27,7	% 30,5	% 14,3
Plongée	n 10	n 16	n 16	n 9	n 10	n 1		
	% 14,5	% 17,4	% 11	% 6,2	% 6	% 0,7		
Graine	n 9	n 15	n 25	n 21	n 13	n 7	n 3	
	% 13	% 16,3	% 17,1	% 14,5	% 7,8	% 5	% 3,7	
Mer	n 3	n 3	n 7	n 8	n 11	n 8	n 5	n 5
	% 4,3	% 3,3	% 4,8	% 5,5	% 6,6	% 5,7	% 6,1	% 17,9

Tabl. n° 11 - Nombre et pourcentage de pêcheurs pratiquant chaque catégorie de métier dans les différentes classes d'âge.
n = nombre de pêcheurs
% = pourcentage par rapport au nombre total de pêcheurs inscrits sur l'étang de Thau.

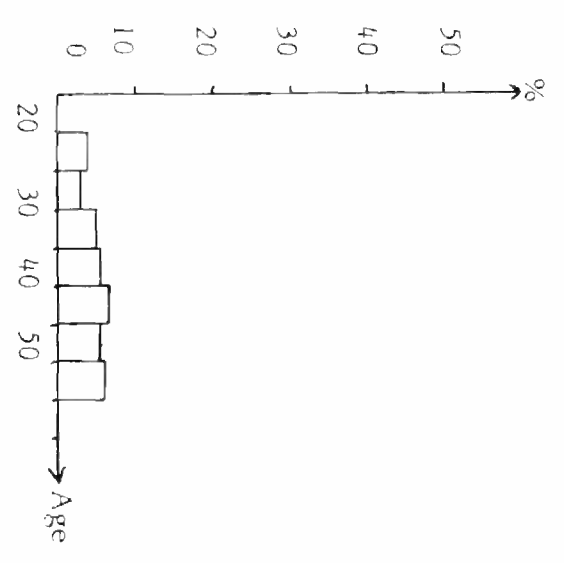
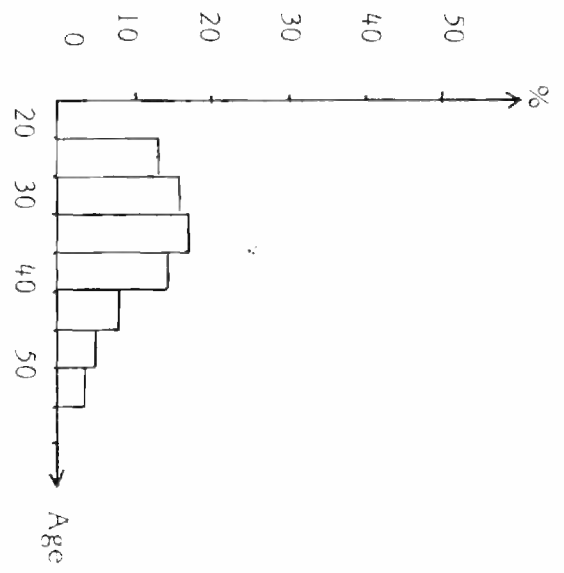
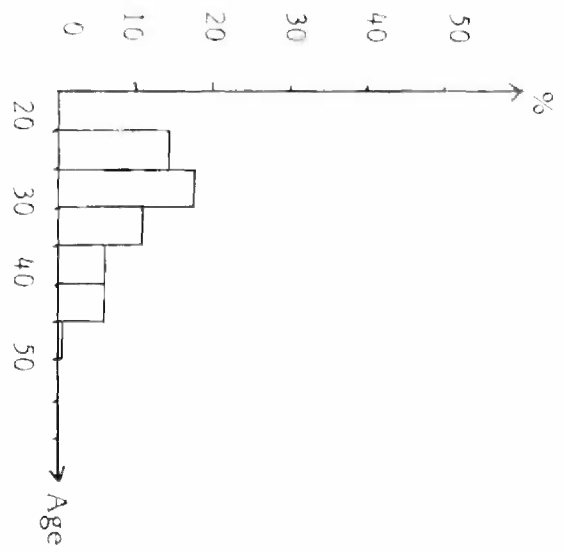
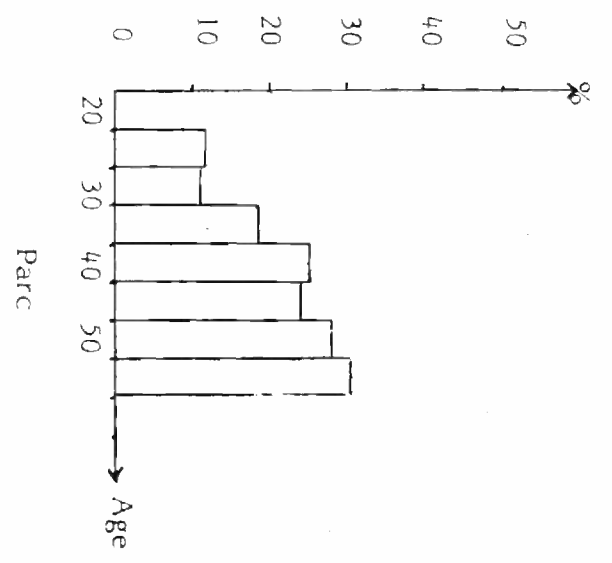
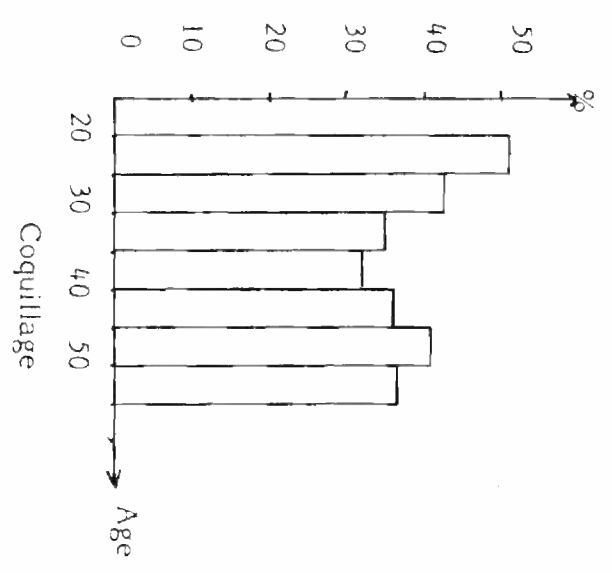
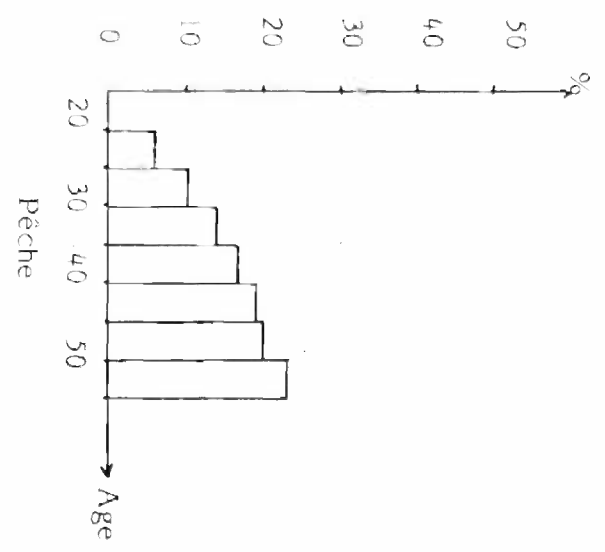


Fig. n° 2 - Pourcentage de professionnels pratiquant chaque type de métiers dans chaque tranche de cinq ans.

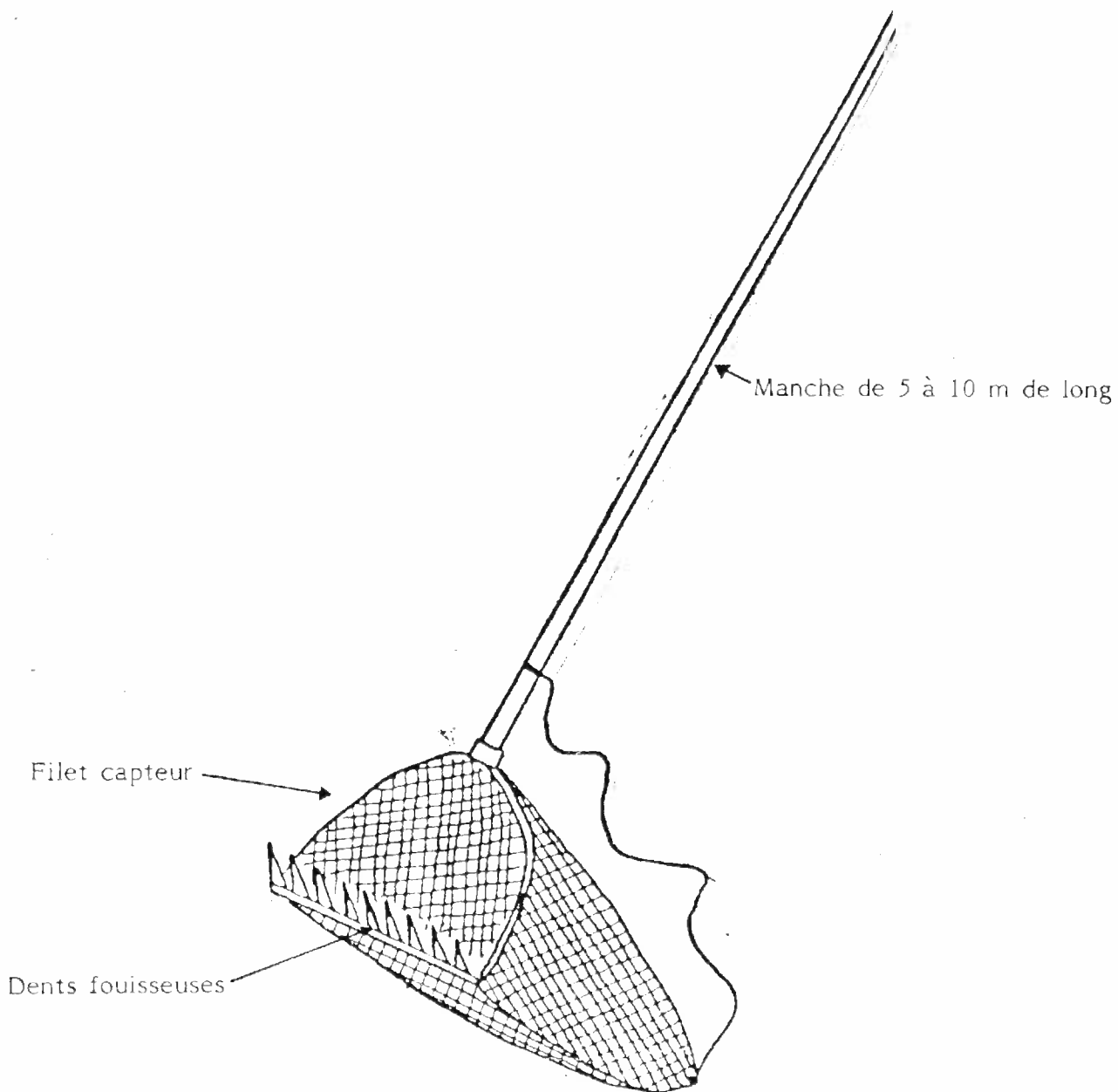


Schéma n° 1 - Clovissière ou arcillère.

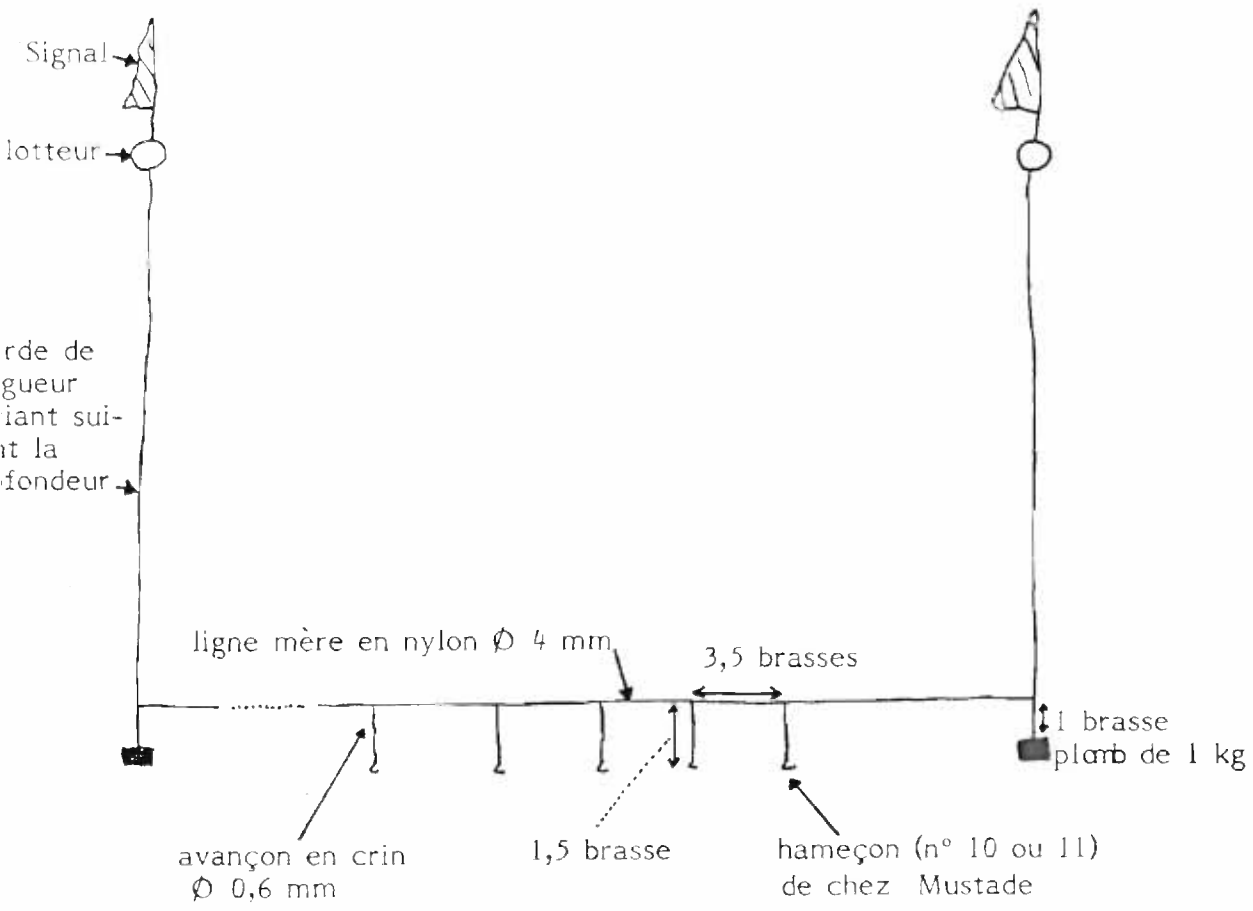


Schéma n° 2 - Une palangre.

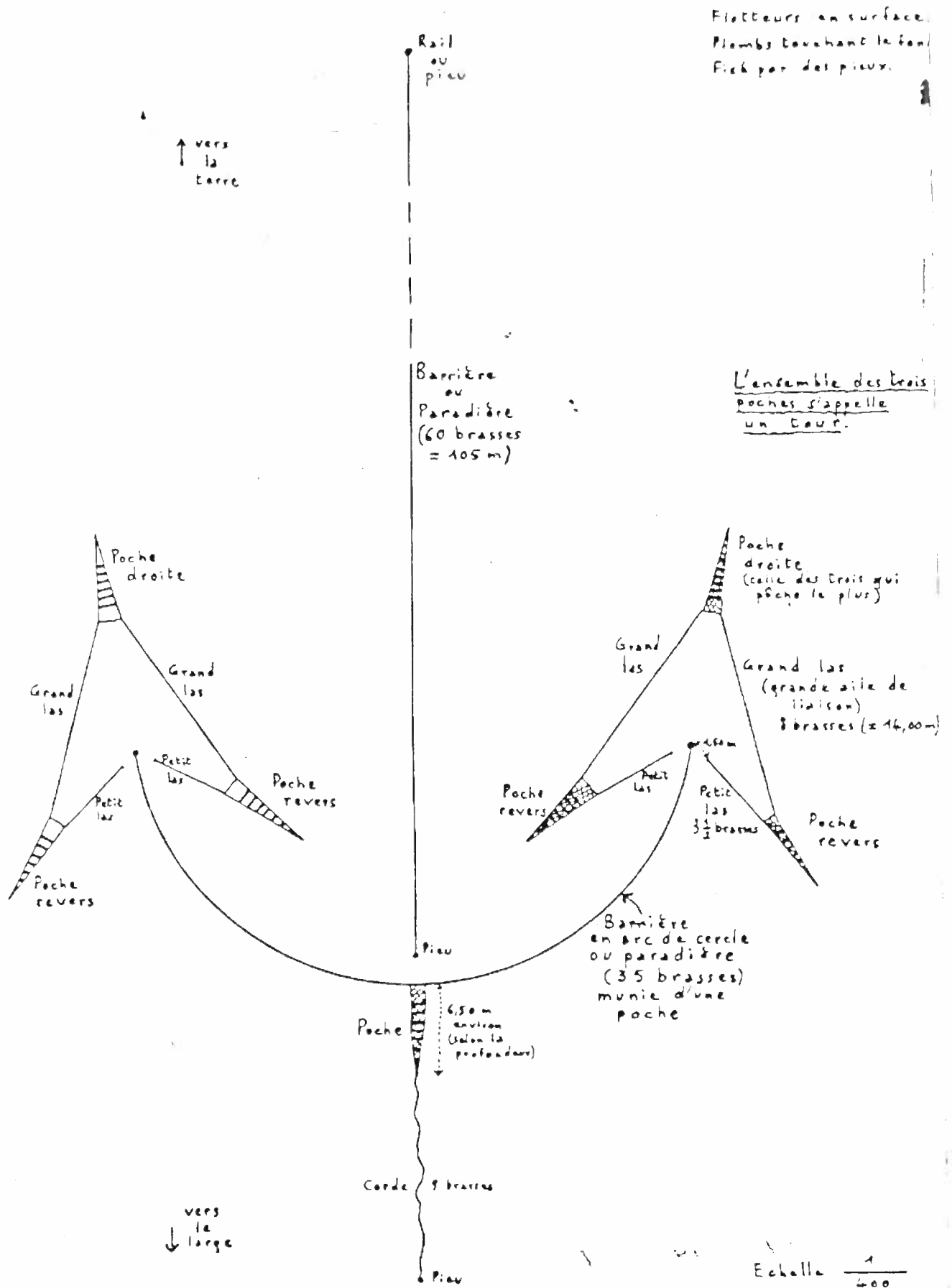


Schéma n° 3 - Une capetchade.

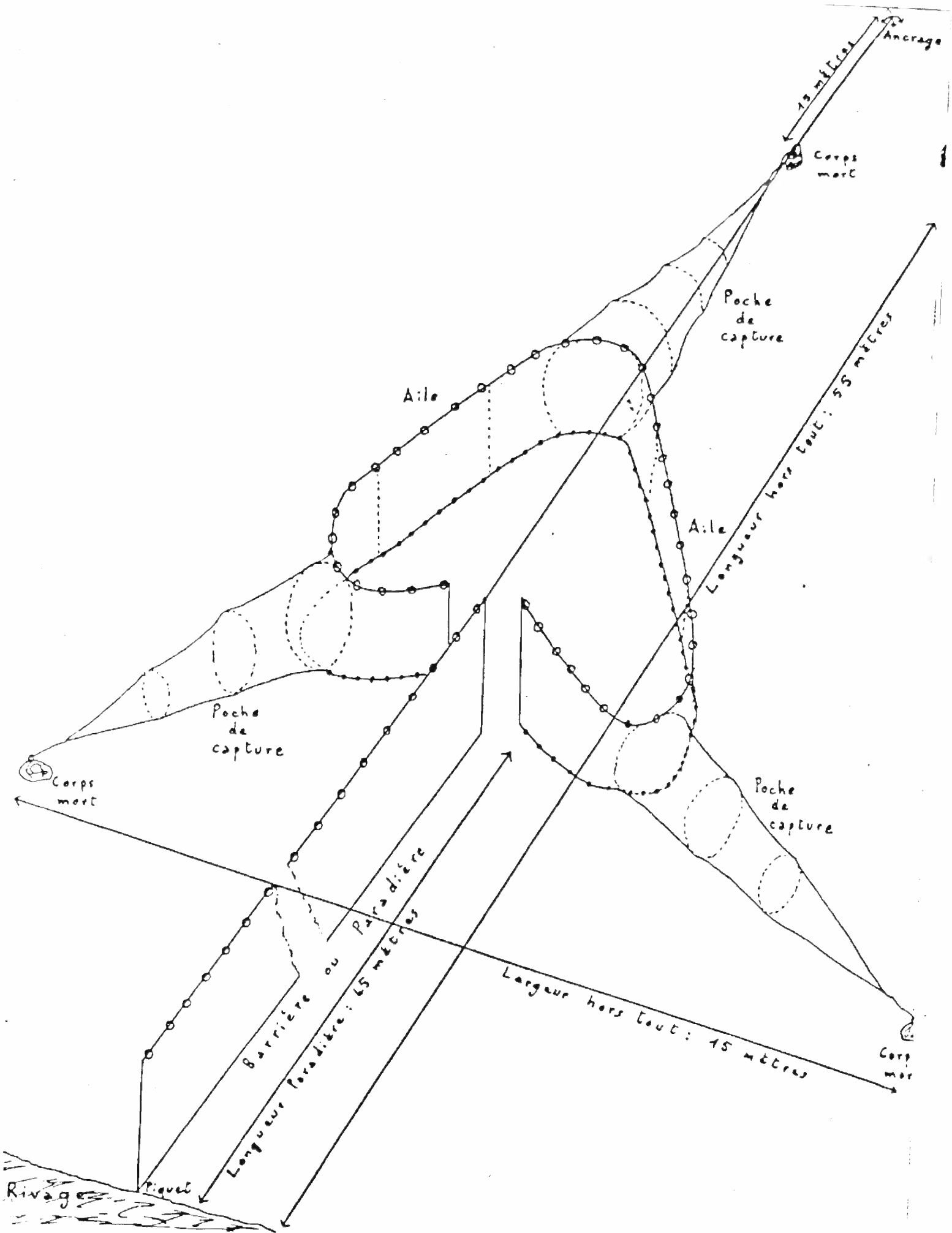


Schéma n° 4 - Un triangle.

NB - les schémas 1, 3 et 4 ont été dessinés par M. LEVOURCHE du Bureau des Affaires Maritimes de Sète.